



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Phosphine
N° CAS	: 7803-51-2
Formule brute	: PH <sub>3</sub>
Autres moyens d'identification	: Phosphore d'hydrogène, Phosphore hydruure, Phosphore trihydruure, l'hydrogène phosphoré
Groupe de produits	: Produits de base

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Utilisation industrielle; Utiliser conformément aux instructions.

#### 1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.  
500 — 5015 Spectrum Way  
Mississauga - Canada L4W 0E4  
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682  
[www.lindecana.ca](http://www.lindecana.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-363-0042  
Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

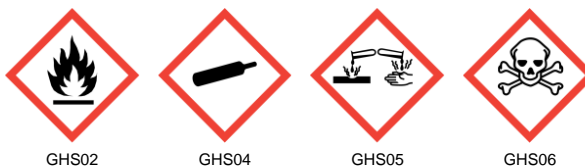
##### Classification (GHS CA)

Gaz pyrophorique	H250
Gaz inflammables, catégorie 1	H220
Gaz sous pression Gaz liquéfié	H280
Toxicité aiguë (inhalation : gaz) Catégorie 1	H330
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger :



Mot-indicateur :

Danger

Mentions de danger :

GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE  
S'ENFLAMME SPONTANÉMENT AU CONTACT DE L'AIR  
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR  
PROVOQUE DES BRÛLURES DE LA PEAU ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES  
MORTEL PAR INHALATION  
PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR.  
DES SYMPTÔMES PEUVENT APPARAÎTRE ULTÉRIEUREMENT

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### Conseils de prudence

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Lire la fiche de données de sécurité avant toute utilisation et s'y conformer.  
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F). Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.  
Lors du retour de la bouteille au fournisseur, installer un bouchon étanche sur le robinet.  
Ne pas ouvrir le robinet tant et aussi longtemps qu'il n'est pas raccordé au matériel prêt à l'utilisation.  
Utiliser uniquement avec du matériel fait de matériaux compatibles et prévus pour la pression de la bouteille.  
Utiliser uniquement avec du matériel sous vide ou purgé avec un gaz inerte avant de dégager de la bouteille.  
Installer un antiretour dans les tuyaux.  
Éliminer le contenu/récipient dans in accordance with container supplier/owner instructions.  
Garder sous clé.  
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.  
Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée de manière sécuritaire.  
Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un dispositif de protection pour les yeux, le visage et les voies respiratoires..  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas respirer les gas..  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Phosphine (Constituant principal)	(N° CAS) 7803-51-2	100	Hydrogen phosphide / Phosphorus trihydride / Phosphorus hydride / Phosphine, adsorbed

### 3.2. Mélanges

Sans objet

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées. Le liquide peut causer des gelures. Si une exposition au liquide cause des gelures, réchauffer immédiatement les parties gelées avec de l'eau chaude ne dépassant pas 41 °C (105 °F). La température de l'eau doit être tolérable pour une peau normale. Maintenir le réchauffement de la peau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'au retour de la coloration et des sensations dans la zone touchée. En cas d'exposition massive, retirer les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Obtenir une évaluation médicale et un traitement dès que possible.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

Symptômes/Effets les plus importants : Asphyxiant à forte concentration.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Contact avec ce produit nécessite une attention médicale immédiate! Les symptômes peuvent être retardés. Consulter un médecin même si les symptômes ne sont présents.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau en pulvérisation ou en nuage. Utiliser les moyens adéquats pour circonscrire l'incendie.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Risque d'incendie : DANGER! Toxique, inflammable, corrosif, liquide et gaz sous pression. Si le gaz évacué ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, les chaufferettes, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié.

Réactivité : Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.

Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : DANGER! Toxique, inflammable, corrosif, liquide et gaz sous pression\_

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA) individuel et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques. Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour destinés aux pompiers. Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Autres informations : Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : DANGER! Toxique, inflammable, corrosif, liquide et gaz sous pression. Si le gaz évacué ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, les chauffeuses, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié. Essayer d'arrêter la fuite.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Mesures générales: Assurer une ventilation adéquate. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: ÉVACUER TOUT PERSONNEL DE LA ZONE AFFECTÉE. Utiliser un équipement de protection approprié. En cas de fuite sur l'équipement de l'utilisateur, assurez-vous de purger la tuyauterie avant de tenter toute réparation. En cas de fuite sur un conteneur ou sur une vanne de conteneur, contactez le site Linde Canada le plus proche.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : DANGER! Toxique, inflammable, corrosif, liquide et gaz sous pression.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.
- Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: **Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION.** Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Placer des panneaux « Interdiction de fumer/Interdiction de flammes nues » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit pas y avoir de sources d'inflammation. Séparer les colis et les protéger contre les risques d'incendie et/ou d'explosion en respectant les codes et exigences appropriés (par exemple, les codes CSA, TSSA ou NFPA), ou conformément aux exigences provinciales déterminées par l'autorité compétente. Toujours fixer les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve, s'il est fourni, lorsque le récipient n'est pas utilisé. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes. Pour d'autres précautions concernant l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

**AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION:** Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Fixer fermement les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Phosphine (7803-51-2)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
USA - ACGIH	ACGIH OEL C [ppm]	0,15 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [1]	0,4 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [2]	0,3 ppm
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL)	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL) [ppm]	1 ppm
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	0,42 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	0,3 ppm
Alberta	OEL STEL	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Alberta	OEL TWA	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Manitoba	OEL C [ppm]	0,15 ppm
Manitoba	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Manitoba	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0,42 mg/m <sup>3</sup>

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Phosphine (7803-51-2)		
Nouveau-Brunswick	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL C [ppm]	0,15 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL C [ppm]	0,15 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Nunavut	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Ontario	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Ontario	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL C [ppm]	0,15 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA [ppm]	0,05 ppm
Québec	VECD (OEL STEL)	1,4 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VECD (OEL STEL) [ppm]	1 ppm
Québec	VEMP (OEL TWA)	0,42 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (OEL TWA) [ppm]	0,3 ppm
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm
Yukon	OEL STEL	1 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL STEL [ppm]	1 ppm
Yukon	OEL TWA	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL TWA [ppm]	0,3 ppm

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Prévoir l'utilisation en circuit fermé. Pour l'utilisation comme gaz de fabrication de semiconducteurs ainsi que pour d'autres emplois appropriées, Praxair l'utilisation de systèmes de contrôle technique comme des écrans de protection, des panneaux de commande automatiques (utilisés pour purger les systèmes lors du remplacement des bouteilles), des limiteurs de débit sur tout le système d'alimentation en gaz, un dispositif d'isolement du système d'alimentation et des moniteurs de gaz fonctionnant en continu. Prévoir une extraction locale et générale adéquate. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle

: Des gants. Écran facial. Lunettes de sécurité.



Protection des mains

: Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Protection oculaire	: Fournir des douches d'urgence et des douches oculaires facilement accessibles. . Porter des lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux. . Porter des lunettes de sécurité lors de la manipulation des cylindres; des lunettes étanches à la vapeur un écran facial pendant le remplacement des de cylindre ou chaque fois que le contact avec le produit est possible. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3,courante «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux. Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.
Protection de la peau et du corps	: Porter des chaussures à support métatarsien et des gants de travail pour la manutention des bouteilles, ainsi que des vêtements de protection en cas de besoin. Porter des gants résistants aux produits chimiques lors du remplacement des bouteilles, ou quand il y a possibilité de contact avec le produit.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque les conditions de travail exigent l'utilisation d'un respirateur, suivre un programme de protection respiratoire qui conforme à la norme CSA Z94.4 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Respirateurs doit également être approuvé par le NIOSH et MSHA. L'utilisation d'une cartouche d'air fourni ou de purification d'air si le niveau d'intervention est dépassé. Assurez-vous que le respirateur a le facteur de protection approprié pour le niveau d'exposition. Si des respirateurs de type de cartouche sont utilisés, la cartouche doit être approprié pour l'exposition aux produits chimiques. Cas d'urgence ou d'exposition à des niveaux inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA). <b>Protection respiratoire</b> : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).
Protection contre les dangers thermiques	: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords.
Autres informations	: <b>Autres informations</b> : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « <b>Chaussures de protection</b> », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	: Gaz
(b) Couleur	: Incolore.
(c) Odeur	: Poisson pourri.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	: -134 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
(e) Point d'ébullition	: -87,7 °C
(f) Inflammabilité	: GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	: 1,2 – 98 vol %
(h) Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
(i) Température d'auto-inflammation	: 38 °C
(j) Température de décomposition	: 365 °C
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: 300 mg/l
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: Sans objet.
(o) Pression de la vapeur	: 3460 kPa

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

(p) Masse volumique	:	
Densité relative de gaz	:	1,2
(r) Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	:	34 g/mol
(t) Température critique	:	51,6 °C
(u) Pression critique	:	6540 kPa
(v) Propriétés comburantes	:	None.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Sans objet.

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz	:	Press. Gas (Liq.)
Indications complémentaires	:	Phosphine pur a une température d'auto-inflammation d'environ 38 ° C, mais à cause de la présence d'autres hydrures de phosphore, en particulier diphosphine (P <sub>2</sub> H <sub>4</sub> ), sous forme d'impuretés, phosphine enflamme souvent spontanément à la température ambiante (IPCS INCHEM en ligne, le 26 mars 2012). Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau du sol ou en dessous.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir violemment avec les comburants.
Conditions à éviter	:	Les températures supérieures à 365 ° C (689 ° F). Hazardous decomposition may occur.
Matières incompatibles	:	Hydrocarbures halogénés. Halogènes. Comburants. (en particulier l'oxygène et d'halogène). Acides. Aluminium et ses alliages.
Produits de décomposition dangereux	:	Hydrogène. phosphore. Oxydes de phosphore.

## SECTION 11: Données toxicologiques

<b>11.1 Voies d'exposition possibles</b>	:	Inhalation
<b>11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics</b>	:	Pas de données supplémentaires.

### 11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale)	:	non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	MORTEL PAR INHALATION.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES DE LA PEAU. pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	PROVOQUE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	non classé

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.





# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé

### 11.4 Toxicité

Phosphine ( \f )7803-51-2	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	10 ppm/4h
ATE CA (gaz)	10 ppmv/4h

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphine (7803-51-2)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable aux gaz non organiques..

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphine (7803-51-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Phosphine (7803-51-2)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Sans objet.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
Effet sur la couche d'ozone	: None.
Effet sur le réchauffement planétaire	: Pas d'effet connu avec ce produit.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Législation régionale (déchets)	: U.S. – RCRA (loi sur la conservation et la récupération des ressources) – Composants dangereux – Annexe VIII du titre 40 du CFR, point 261. U.S. – RCRA (loi sur la conservation et la récupération des ressources) – Déchets série P – Déchets extrêmement toxiques.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner le contenant au fournisseur. Disposer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur pour des exigences particulières.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN2199  
TMD Classe primaire de danger : 2.3 - Classe 2.3 - Gaz toxiques  
Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD : 2.1  
Nom officiel d'expédition TMD : PHOSPHINE

Indice PIU : 25  
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0  
Indice navire de passagers : Interdit  
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : Interdit

### 14.2. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG) : 2199  
Nom officiel d'expédition (IMDG) : PHOSPHINE  
Classe (IMDG) : 2 - Gaz  
N° GSMU : 119

#### IATA

N° UN (IATA) : 2199  
Nom officiel d'expédition (IATA) : Phosphine  
Classe (IATA) : 2 - Gases

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Phosphine (7803-51-2)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Phosphine (7803-51-2)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Loi japonaise sur les substances toxiques et nocives  
Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01/01/1980  
Date de révision : 28/07/2023  
Remplace la fiche : 01/01/2021

Indications de changement:

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



# Phosphine

## Fiche de Données de Sécurité F-4643

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-01-1980

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

### Autres informations

: Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du [www.lindecanada.ca](http://www.lindecanada.ca).

### Danger pour la santé NFPA

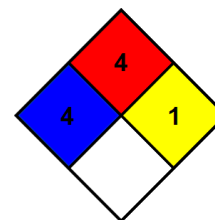
: 4 - Une très courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.

### Danger d'incendie NFPA

: 4 - Les substances se vaporiseront rapidement ou complètement à pression et température normales, ou se disperseront et brûleront dans l'atmosphère instantanément.

### Réactivité NFPA

: 1 - Normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et pressions élevées ou peut réagir avec de l'eau avec libération d'énergie, mais non violemment.



### Notation de danger

Santé : 4 Danger sévère - Une surexposition unique ou répétée peut entraîner des lésions potentiellement mortelles ou des dommages importants, voire permanents.

Inflammabilité : 4 Danger sévère - Gaz inflammables, ou liquides volatils très inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 73 °F, et le point d'ébullition est inférieur à 100 °F. Substances pouvant s'enflammer spontanément si exposées à l'air (classe IA).

Physique : 3 Danger grave - Matières pouvant former des mélanges explosifs avec l'eau et capables de détonation ou de réaction explosive en présence d'une source d'amorçage forte. Matières pouvant se polymériser, se décomposer, se transformer par elles-mêmes ou subir une modification chimique à température et pression normale avec un risque modéré d'explosion.

### SDS Canada (GHS) - Linde NEW

*Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.